

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 30 (1921)
Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

schädigen. Es ist jetzt also der Augenblick, wo wir uns darüber klar werden müssen, ob wir die Fremdenindustrie wie früher fördern, oder ob wir sie da endgültig abbauen wollen. Denn dass alle diese die Einreise so stark hemmenden Massnahmen, wie auch überhaupt die ganze gegen die Fremden gerichtete Bewegung die Fremdenindustrie nicht nur vorübergehend, sondern dauernd schädigen, darüber werden wir nicht im Zweifel sein.

Wir möchten nun glauben, dass diese Tendenz, die Fremdenindustrie langsam zu verdrängen und zu vernichten, sowohl von schweizerischen, als vom internationalen Standpunkt aus durchaus unberechtigt ist. Wir werden uns ohne weiteres darüber klar sein müssen, dass dies eine der wenigen schweizerischen Industrien ist, welcher Bedeutung nicht abgesprochen werden kann. Alle unsere übrigen Industrien, die hochentwickelte Metallindustrie, die Seiden-, die Baumwoll-, Strohhut-, Schokoladen-Industrie, haben sich doch nur infolge zufälliger günstiger äusserer Konjunkturen hier in der Schweiz entwickeln können, sind für die Zwecke des Importes der Rohmaterialien und der Exporte durchaus nicht günstig geeignet, ihre Existenz hängt ausseren Umständen ab, ist beispielsweise z. Z. in ernster Masse in Frage gestellt. Der einzige Vorteil, den die schweizerische Industrie natürlicherweise vor dem Auslande vorzu hat, sind unsere Wasserkräfte. Da man ja aber die durch die Wasserkraft gewonnene elektrische Energie bekanntlich sehr leicht und billig über weite Strecken verpfanzen, also auch gut exportieren kann, so fällt auch dieser angebliche Vorteil ziemlich in sich zusammen, umso mehr, da ja bekanntlich auch die strengsten staatlichen Ausfuhrverbote und ähnliche Schutzmassnahmen sich auf die Dauer nicht halten lassen, wenn sie natürlichen wirtschaftlichen Entwicklungen widerstehen.

Es ist sicher, dass unsere Bevölkerungszahl zu gross ist, um durch die Landesprodukte ernährt und gefedert zu werden, wir müssen Nahrungsmittel und zahlreiche andere Bedarfssachen importieren und wir müssen als Oogenverf Arbeit leisten. Wir Schweizer haben schon Zeiten gesehen, wo wir das Lande nicht vermöchten und wo daher eine grosse Auswanderung einsetzte. Die „Reisefreiheit“ war teilweise nichts anderes, als ein ausser Landes gefundener Erwerb für Bauernsöhne, die zu Hause ohne Täglichkeit und Brod waren. Es gelang daher auch sämtlichen schweizerischen Regierungen nicht, das Verbot, fremden Kriegsdienst zu nehmen, in die Tat umzusetzen, bis schliesslich Industrie und Manufaktur kamen und damit die überschüssigen Arbeitskräfte banden, sodass das Suchen nach Kriegsdiensten von selbst verschwand. Später setzte dann eine stärkere Auswanderung ein, die speziell unsere Bauern, unsere Aelpler befreit, welche als Küher, Melker, „Schweizer“, ins Ausland gingen, wo die aufstrebenden Milchwirtschaften und Sennereien Lehrmeister brachten, die ihnen die Schweiz als alt erfahrene Land der Milchwirtschaft gut liefern konnte. Ferner begannen unsere, im Vergleich zum Ausland teilweise relativ guten Volks-, Mittel- und z. T. auch Hochschulen (eidg. Polytechnikum) der schweizerischen Berufsbildung im Auslande einen derartig guten Namen zu machen, dass viele Schweizer als geschätzte Be-

rfleute ins Ausland, speziell auch in die Kolonien gehen konnten, wo sie als gerne gesuchte Arbeitskräfte, denen auch noch ihre „neutrale“ Nationalität zu gute kam, sich oft guten Verdienst verschaffen konnten; in diese Rücksicht gehören die vielen Bündner Konditoren im Ausland, die vielen Schweizer Ingenieure, Chemiker und Kaufleute, die wir in Fabriken und Geschäften des Auslandes finden, die zahlreichen französisch-schweizerischen Bonnen und Kindereifräulein, die Tessiner Maurer, Landwirte und Erdarbeiter in Kalifornien und anderen amerikanischen Staaten und endlich — und damit kommen wir wieder auf unser Thema zurück — die zahlreichen Hoteliers und Hotelangestellten in allen Ländern, wo überhaupt Fremdenverkehr in unserem Sinne besteht.

Diese Auswanderung schweizerischer Arbeitskräfte ist nun bis auf weiteres jedenes docht in Frage gestellt; die allgemeine Weltwirtschaftslage ist vorläufig noch zu unsicher, die Gefahren, die in der allgemeinen wirtschaftlichen Depression, in der politischen Unsicherheit und in den in der Luft liegenden revolutionären Bewegungen liegen, hindern jedenfalls vorläufig einen Aufschwung in dieser Richtung. Auch steht z. Z. die noch unter dem Einfluss des Krieges entstandene Aufteilung der Rassen- und Nationalitätsinstinkte einer solchen in der Auswanderung liegenden Durchmischung der einzelnen Völker entgegen. Dass unsere schweizerische Industrie trotz ihrer qualifizierten Leistungsfähigkeit und trotz dem bestehenden Ausbau der einheimischen Wasserkräfte kaum im Stande sein wird, dauernd auf allen Gebieten mit dem ganzen Auslande zu konkurrieren, ist zum mindesten wahrscheinlich, dazu ist ihre geographische Lage und die damit verbundene ungünstige Rohestoffzufuhr, sowie der Altablansport der Herstellungsfabrikate doch zu ungünstig. Dazu kommt noch, dass die ausländische Konkurrenz — und das hat uns ja auch wieder der Krieg gelehrt — Mittel genug hat, auf verschiedene und offene Art durch Behinderung unserer Ernährungs- und Versorgungszufuhr uns kaltzustellen, wo es wir beliebt.

Wir werden somit alle die spärlichen im Lande selbst liegenden, mit ihm unbrennbar verbundenen Erwerbsmöglichkeiten ausnutzen müssen, um unserer Überzahl an Bevölkerung Arbeit und Brod zu geben und diese Erwerbsmöglichkeiten sind eben gar wenige. Erstmals die Viehzucht und Milchwirtschaft, sie leistet ja gewiss qualitativ stets Gütes, immerhin ist doch wohl nur das Milchlandeinstande, gute Qualitäten für den Export zu fabrizieren (Emmental, Freiburg, Toggenburg, etc.). Im höheren Bergland ist ja, trotz der wegen des kräftigen Graswuchses guten Milchqualität, die Quantität eine so geringe und die aufgewandte Menschenarbeit eine so grosse, dass ein Export nicht möglich ist. Rechnen sie doch z. B. im Berner Oberland, dass für die Besorgung des Winterheues für eine Kuh eine ganze Mannsarbeit im Sommer gehört, also ein gewiss durchaus ungewöhnlicher Betrieb. Dies ist ja auch der Grund, weshalb gerade unter dem Einfluss des Krieges, wo die Fremden fast ausblieben, das Bischen jammervoll bezahlbare Haushaltswirtschaft (Holzschnitzerei, Spitzenköppeln, etc.) nötiger als je wurde. Und wir haben ja auch in den letzten Jahren wieder konstatieren müssen, wie sehr unsere eignen Bergländer an Bevölkerungszahl zurückgehen, eine Beobachtung, die man fast in

allen Bergländern in gleicher Weise macht. Also: ein „Volk der Hirten“ werden wir Schweizer wohl nicht mehr werden können und wollen, selbst wenn wir mit der halben Bevölkerungszahl begnügt wären. Bleibt somit der Fremdenverkehr.

Unsere klimatischen und geologischen Verhältnisse lassen es mit sich gebrauchen, dass wir eine Art Orte haben, die, ihrer klimatischen Vorteile wegen, für gewisse Krankheiten besonders günstige Heilungsbedingungen bieten, z. B. Davos, Arosa, Leysin, anderseits Lugano, Locarno, Genfersee. Wir haben ferner eine Anzahl Quellen, die mit Recht medizinische Bedeutung beanspruchen, z. B. Baden, Passugg, Sinesgra, Leukerbad, Lenk, Aquarossa und zahlreiche andere, hierzu gehören auch unsere Soolbäder Bex und Rheinfelden. Wir haben schliesslich eine ganze Anzahl Kurorte, die ihres sonnigen Klimes und ihrer landschaftlich schönen Lage wegen mit Vorliebe von körperlich und psychisch Erholungsbedürftigen aufgesucht werden und endlich ist unser Land die natürliche Domäne des sommerlichen und winterlichen Berg- und Ski-Sportes. Unsere Kurorte vermögen aber nicht nur recht zahlreiche ärztliche Indikationen für den körperlich und seelisch Kranken oder Erholungsbedürftigen zu genügen, sie genügen auch zahlreichen Anforderungen mit Bezug auf die Jahreszeit: wir haben nicht nur Sommerkurorte im Mittelland und Hochebigen, sondern auch Sommer- und Winterkurorte, und vor allem auch solche, deren Klima sich besonders für den Frühling und Herbst eignet (Südtessin und Ocnfersee). Gerade dieser Umstand bietet nicht nur für den erholungsbedürftigen Fremden die Möglichkeit, sein Leben durch alle Jahreszeiten hindurch in unserem Lande zu pflegen, sondern sie erleichtert auch der Fremdenindustrie die Aufgabe der Personalbeschaffung, indem das Hotelpersonal trotz Saisonstellen fast das ganze Jahr hindurch im eigenen Lande beschäftigt ist. Wenn ist nicht schon bei Ferien- und Erholungsauenthalten in Gasthäusern im Engadin und Tessin, in Davos und im Toggenburg immer wieder die gleiche Saaltochter begegnet, die in Saisonstellen von Ort zu Ort zog und bietet vor allem diesem Personal im eigenen Lande einen Jahresdienst, was in jetziger Zeit, wo das Ausland diese Kräfte wenig beansprucht, natürlich recht hoch angeschlagen werden muss.

Schliesslich, aber keineswegs in letzter Linie, müssen wir gewisse psychische Faktoren in Betracht ziehen. Während manche Nachbarländer wegen einer gewissen grösseren Einheitlichkeit ihres Volks-, Rassen- und Sprachstamms einen recht intensiven Rassennationalismus grosszügig haben, der während der Kriegszeiten unter dem Druck von Regierung, Presse und öffentlicher Meinung zu einer eigenlichen nationalistischen „Inzucht“ gewaltsam gesteigert wurde, haben gerade im Gegenteil wir in der Schweiz unter dem Einfluss des Zusammenlebens unserer verschiedenen Sprachstämme und der Jahrhunderte alten politischen Neutralität uns genögt gehalten, uns auch Möglichkeit an einander anzupassen, Rassen-Überschwänglichkeiten am eindringen abzuschießen. Wir haben lernen müssen, an unseren Volksgenossen anderer Zunge nach Möglichkeit nicht das uns Trennende, sondern das Gemeinsame zu sehen; es ist eine gewisse geistige Verwandtschaft entstanden, der Welschschweizer, der Tessiner steht uns Deutschschweizer seculis. Sanatorium für seinen erregten Gemütszustand. Dies ist nun auch der Punkt, an welchem sich unsere wirtschaftlichen Fremdenindustrie-Interessen mit gewissen höheren Kultur-Aufgaben berühren. Die Schweiz kann ein Boden sein, auf dem sich die fanatisierten Rassenninstinkte wieder auf ihre Menschheitsideale besinnen lernen, auf dem die entzweierten Völker wieder die so notwendigen gemeinsamen Berührungspunkte finden.

Unsere Fremdenindustrie kann also, wenn sie nicht systematisch unterdrückt und vernachlässigt wird, — ganz abgesehen von der wirtschaftlichen Notwendigkeit, die sie für uns darstellt — in den kommenden Jahren sowohl den körperlich erschöpften Ausländern Erholungs- und Kurgelegenheiten bieten, als auch ein wenig an der hohen Aufgabe mitarbeiten, die seelische Erholung der Welt zu befördern. Dabei haben wir allerdings nicht in erster Linie die wenigen treuen grossen Hotels an fashionablen Kurorten im Sinn, sondern die Volks-Sanatorien, die bescheidenen Hotels, Gashöfe und Pensionen, in denen sich die körperlich und seelisch Kranken und Erschöpften der mittleren Klassen zur Kur und kurzer Abkühlung einfinden. Gewiss ist für diese Kreise gerade unsere hohe Valuta heute ein ernstes Hindernis, aber deren Ausgleich kann ja auf die Dauer nicht ausbleiben, und dann können wir neben den vielen Auslandskindern, die wir heute schon in der Schweiz erblicken, auch wieder jene Scharen von Fusswanderern und Touristen sehen, die früher zu Ferienzeiten den Vierwaldstättersee, das Berner Oberland und die Gotthardstrasse bevölkerten, wie werden auch in den eignen Kranken-Kurorten wieder einen grösseren Patienten-Zusatz erwarten.

Allerdings wird noch manches geschaffen müssen, um unser Kurortwesen auf die richtige Höhe zu bringen; es fehlt noch teilweise die richtige Organisation, eine zuverlässige und wirksame Reklame für unsere Kurorte im Ausland, eine rationelle Ausnutzung unserer Quellen und der übrigen Heilfaktoren. Manche grosse Kurorte des Auslandes können uns hierin zum Vorbilde dienen, wenn ja auch wohl unter dem Einfluss des Krieges ihr Betrieb erheblich gelitten haben mag. Die vor einigen Jahren gegründete schweizerische Verkehrscentralstelle hat hier ein grosses und für die schweizerische Fremdenindustrie wichtiges Arbeiten vor sich.

Wir sind uns durchaus bewusst, dass alle diese Bestrebungen oft den inneren Einfundlagen von uns Hochtouristen zu widerlaufen. Gerade der Bergsteiger liebt eine gewisse Einsamkeit und Überhöheit der Natur und vermissst dieselbe nachgerade mehr und mehr in unseren von Hotels und Bergbahnen übersäten Alpen. Wir kennen ja manchen, der in den letzten Kriegsjahren seine Berge und Ferienorte mehr denn je geliebt hat, weil man in gleichgesinnt kleinen Kreisen mehr unter sich war. Trotzdem werden wir diese privaten Instinkte zurückdrängen und der Fremdenindustrie alle ihre guten Seiten abgewinnen müssen.

Dr. K. Wehrli, S. A. C. U.

Zur Branntwein-Initiative. Amerika bezahlt an schweizerische Abstinenter Schmiergelder ! (Mitglied)

In Nr. 217 des „Bielner Tagblatt“ vom 16. September behauptet das Schweizerische Abstinenzsekretariat: „So viel uns bekannt ist, hat auch eine schweizerische Abstinenzvereinigung irgend welche finanzielle Unterstützungen aus Amerika erhalten.“ Das Sekretariat der Nationalen Vereinigung schweiz. Prohibitionsgegner stellt dagegen folgendes fest: Das Organ des Blauen Kreuz gibt in Nr. 31/32 vom 5. Aug. 1921 ein Propagandaprogramm der schweizerischen Methodistkirche bekannt, das dem Vorsitz des Allianz A. B. S. F. in Ennenda zur Ausführung übergeben wurde. Ein Beschluss wurde gefasst, wonach die Branntwein-Initiative warm unterstützt und die Prediger angehalten werden sollen, ihren ganzen Einfluss geltend zu machen. Am Schlusse des Programmes heisst es worldlich: „Die Ausführung dieser Beschlüsse ist möglich geworden durch wohlwollende finanzielle Unterstützung von Seiten unserer Massengesellschaftshörde in Amerika, die fortduern wird, falls das damit gehörig gearbeitet wird.“ Wie man dem Sekretariat der Nationalen Vereinigung schweiz. Prohibitionsgegner mitgeteilt hat, soll es sich für das laufende Jahr um die Kleinigkeit von 2½ Millionen Franken handeln, die die oben genannte Gesellschaft für ihre pietistisch-abstinenzlerische Propaganda in der Schweiz überwiesen wurden.

Soll man zum Essen trinken ?

Von Dr. Hans Fröhlich.

(Nachdruck verboten.)

Schon Horaz singt: „Nunc est bibendum“ (Wohlhaft noch getrunken!), aber vom Essen sagt er nichts. Doch ist es nicht nur zuträglich, sondern durchaus nötig, zum Trinken mal etwa zu essen; zum Nektar gehört auch Ambrosia. Umgekehrt ist es sehr bekömmlich, wenn man zum Essen etwas trinkt. Das braucht durchaus nicht Alkohol zu sein. Schon Plinius sagt, dass es mager macht, wenn man lange durstet und nie während einer Mahlzeit trinkt. Gleich mit der Ouverteuer zur Mittagsmahlzeit, der Suppe, nimmt man ziemlich viel Flüssigkeit ein. Die Konsistenz und der Nährwert der meisten Suppen ist so gering, dass sie ohne weiteres als Getränk gerechnet werden können.

In der Regel sind Vielzucker. Wird den starken Essern das Trinken verboten, so ist ihnen ein gut Teil des Genusses am Essen verleidet. Darin liegt mit das Geheimnis der Erfolgs des „Schwenningers“ bei den Fetteten, die den Freuden der Tafel zu stark gehindert und sich auf diese Weise ihr Fett angemastet haben.

Ein Schluck immer mal zwischen dem Essen lässt die Speisen besser „rutschen“. Und wenn der Appetit aus irgend einem Grunde schwach ist, wobei nicht gerade der Magen, sondern sehr häufig die Nerven, die Ursache sind, so regt ihn das Trinken wieder an. Besonders durch Wein wird die Lust zum Essen vermehrt, die Verdauungskraft erhöht. Jeder weiß, welche Mengen von Speisen man bei einem grösseren Gastmahl vertilgen kann, wenn man dazwischen Wein trinkt. Der erste grosse Hygieniker, Säulatsrat Dr. Paul Niemeyer, sagt: „Ein Schöppchen Wein zum Mittagessen genossen, kann als zuträglich empfohlen werden. Denn Wein fördert nach Art von „Zündern“ die Verbrennung.“

Allerdings müssen die Magendrüsen um so mehr Salzsäure absondern, je mehr Flüssigkeit dem Magen zugeführt wird, denn der Prozessgehalt der verdünnten Salzsäure muss stets ungefähr zwei bis drei Zehntel befragen, um die nötige Verdauungskraft zu besitzen. Aber unser Magen ist darin sehr leistungsfähig. Derselbe Magen, der heute ein einfaches bürgerliches Mittagsbrot und morgen ein vielgängiges Diner mit Leidigkeit bewältigt, wird auch mit sehr verschiedenen Flüssigkeitsmengen fertig. Ausserdem werden, wie durch Untersuchungen festgestellt ist, die Flüssigkeiten schnell aus dem Magen in den Darm befördert, während die festeren Speisen länger darin verbleiben.

Früher behauptete man bisweilen, dass alkoholische Getränke die Verdauung verlangsamen. Das ist nach den neueren wissenschaftlichen Versuchen keineswegs der Fall. „Durch kleine Mengen Alkohol wird die Salzsäuresekretion im Magen vermehrt, der Magensaft wird verdauungsfähiger“, sagt Professor Dr. Friedrich Crämer (München). Diese Wirkung trifft besonders einige Zeit nach dem Genusse ein. Daher ist ein Glas Weisswein vor dem Essen sehr bekömmlich, „bei geschwächter Magenverdauung geradezu empfehlenswert.“ Aber auch beim Essen selbst schmeckt und bekommt er gut. „Rot- und Weissweine befördern die Verdauung sowohl wenn sie vor als wenn sie während der Mahlzeit genossen werden.“

Solange also beim Trinken gewisse durch die Erfahrung gegebene und individuell etwas verschiedene Grenzen innegehalten werden, schadet das Trinken zum Essen nicht nichts, sondern es erleichtert, wenn es dessen bedürfen sollte, diesen wichtigen Akt. Es gibt Leute genug, die viele Jahrzehntlang ihren Liter Bier oder ihre Flasche Wein zu Tisch genossen, ohne den mindesten Schaden für ihre Verdauung davon zu spüren.

Schliesslich endet der Mensch doch, wie er angefangen hat: mit Trinken und nicht mit Essen; wenn die frockenen Lippen und die belebte Zunge schon längst alles Essen zurückwürgen, schlürfen sie noch begierig das flüssige Labsal!

Versorgungsfragen Einführbeschränkungen

Die ständige Zollkommission empfiehlt mit allen gegen eine Stimme die Verlängerung der Gültigkeitsdauer der Einführbeschränkungen bis zum 30. September 1922. Der bundesstaatliche Antrag wollte bekanntlich eine Verlängerung der Gültigkeitsdauer bis 31. März 1923. Bundespräsident Schüttel erklärte sich im Namen des Bundesrates mit der Änderung einverstanden.

Verhandlungen über die Milchversorgung.
Am 26. September fand unter dem Vorsitz von Direktor Käppeli die von Verbretern der Produzenten, Konsumenten und anderer Interessenten bestuhlte Konferenz über die Milchversorgung im nächsten Winter statt. Die Produzenten erklärten jede Herausbildung des Milchpreises als unannehmbar. Wenn sie auch den Abschluss eines

Sammlung für die brandgeschädigten Angestellten.

Indem wir all den hochherzigen Gebern, die mit ihren Zuwendungen zu unserer Sammlung beitragen, namens der Geschädigten nochmals den besten Dank aussprechen, gestatten wir uns, nachstehend über die Verwendung der Gelder Rechnung abzulegen.

Durch Vermittlung der beiden Hotelleitungen gemeldete Schadensumme Fr. 17,442.30

Ergebnis unserer Sammlung laut Publikation in Nr. 33 bis 37 der „Hotel-Revue“ Fr. 2,711.75

Deckung: 15,54 % der angemeldeten Beiträge.

Souscription pour les employés d'hôtel ayant subi des pertes dans des incendies.

Nous remercions sincèrement, encore une fois, tous les généreux donateurs qui ont participé à notre souscription et nous présentons ci-dessous un rapport sur la réparation de la somme recueillie.

Total des dommages signalés par l'entremise des directeurs des deux hôtels fr. 17,442.30

Produit de notre souscription, suivant détails dans les Nos 33 à 37 de l'Hôtel-Revue fr. 2,711.75

Pour cent à répartir: 15,54 %.

Verteilungsliste. — Liste de répartition.

Anspruch:	Zuteilung
Perfes	Répartition
Fr. 97.60	Fr. 15.25
„ 304. „	„ 61.30
„ 1.382. „	„ 214.85
„ 2.161. „	„ 335.90
„ 2.866. „	„ 445.45
„ 1.000. „	„ 155.45
„ 700. „	„ 108.85
„ 2.246. „	„ 349.10
„ 44. „	„ 6.90*
„ 100. „	„ 15.60
„ 84. „	„ 13.10*
„ 534. „	„ 83.05
Fr. 1.171.20	Fr. 182.05
„ 1.224. „	„ 190.30
„ 410. „	„ 85.80
„ 704. „	„ 109.50
„ 1.524.50	„ 236.90
„ 800. „	„ 104.40
Fr. 17,442.30	Fr. 2,711.75

* Adresse der Bezugsberechtigten unbekannt. Befrag steht zu ihrer Verfügung. — Adresse du destinataire inconnue; le montant qui lui revient est tenu à disposition.

Zentralbüro des Schweizer Hotelier-Vereins.
Bureau central de la Société suisse des Hôteliers.

FIRMEN DER WEINBRANCHE

MAISONS DE LA BRANCHE VINICOLE

Berger & Cie

Langnau (Berne) et Morges (Vaud)

VINS EN GROS

Agence générale et dépôt pour la Suisse
de:
SAINT-MARCEAUX & CIE, REIMS
Grands vins de Champagne
ESCHENAUER & CIE, BORDEAUX
Vins fins de Bordeaux
CHAMPY PERE & CIE, BEAUNE
Grands vins de Bourgogne

J. Gasser & Cie., Hallau

empfehlen: Ia. Qualität Hallauer Rotweine.
Spezialität:
Hallauer Beerliwein offen und in Flaschen.

Grands Vins du Valais Orsat Frères, Martigny

Clos de Montibey Fendant — Molignon
Fendant, Etoile du Valais 1920, Fendant
pétillant, Dôle, Clos de Ravanay Rouge
Grand Mousseux Valaisan

Dorner & Co, Basel

Gegründet 1882
WEINE - SPIRITUOSEN
SPEISEÖLE - WEINSESSIG - SIRUP...
260



Jos. Studer, Weine und Liqueurs, Interlaken

Depot und Vertretung von:
Schröder und Schyler & Cie., Bordeaux — Jules Regnier & Cie., S. A., Dijon — Renault & Cie., Cognac.

Demandez les vins de NEUCHÂTEL CHÂTENAY

Bündner Rheinweine Alte Veltliner Tiroler Spezialweine beziehen Sie in vorzülicher Qualität von Lendi & Co, St. Gallen u. Chur

J. Wieland - Passet, Thusis

Feine Veltliner-Weine
offen und in Flaschen

A. Rutishauser & Co. A.-G. SCHERZINGEN

SPEZIALITÄTEN
in Ostschweizer- u. Tirolerweinen

Albert Simmen, Weine Brugg

Alleinvertretung Schloss Ramelz bei Meran. — Erstklassige Tirolerspezialitäten.

Otto Karthaus-Bucher Schlossberg Luzern

Courante Weine u. Spezialitäten
Gef. Preise bitte verlangen

Prima Veltliner-Weine

in Flaschen und
Gebinden liefert

LORENZ GREDIG PONTRESINA

Probst & Cie. Biel - Bienne

Waadtänder, Walliser, Neuenburger
Französische Rotweine
Spezialität: Dôle de Sion

TRUSSSEL & CIE., BERN

Vins excellents de la Côte,
de Lavaux et du Valais

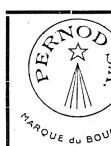
Caves de réputation: Château de Luins (prop. de la maison), Clos de Chatagnieraz, Mont Bellertrüe, Mont-Crochet, Château de Montagny, Villeneuve, Yvorne, Fendant et Dôle de Sion.



Vins Vaudois et Valaisans futs et Bouteilles

Vve. Petitat & Fils, Yverdon

Maison fondée en 1845
spécialités de vins la Côte, Deazole, Aigle, Villeneuve et Grand Brûlé (Fendant Per dieoix)



Champagne 256

PERNOD

Médaille d'or Berne 1914

Ed. Vielle & Cie Négociants en vins

Ancienne Maison E. VIELLE-GIGON, fondée en 1812
Propriétaires à NEUCHATEL, à CHÉNAS (Beaujolais et Maconnais), et GREVY-CHAMBERTIN (Côte-d'Or)
VINS VAUDOIS ET VALAISANS
Spécialité de vins rouges de table

J. Cottinelli, Chur

empfiehlt
Veltliner-Weine
offen und in Flaschen

FRÉD. NAVAZZA & Cie GENÈVE

Agents généraux pour la Suisse de:
JAMES BUCHANAN & Cie, LONDRES — J. & F.
MARTELL COGNAC — CRUSE & FILS FRÈRES à
BORDEAUX — INGHAM & WHITACKER, VINS DE
MARSALA — Pour la Suisse et l'Italie de:
LOUIS REEDERER, REIMS

RENAUD FRERES BALE & ST-MORITZ

Toules marques de Champagnes, Vins fins
Liqueurs
Prière de demander notre courtier spécial pour
hotels et restaurants.

Mirafiore S. A. Alba

Cap. versato Lire 6.000.000.
Vini fini italiani
Tenute proprie di Piemonte - Fattorie
in Toscana
Concessionario con Deposito

L. MARTINELLI Lugano

Prezzo corrente e Campioni gratis
a richiesta

Schweiz. Teppichfabrik Ennenda (Glarus)

Fabrikation aller Arten Teppiche und Läufer bis zu 2,5 Meter Breite
ohne Naht, vom einfachsten bis zum gediegensten, nur Qualitätsware

MILIEUX, velours, bouclé, Tournai (Wilton)

**VORLAGEN U. LÄUFER, jute, tapestry, velours, bouclé, tournai
WASCHTISCHMATTEN UND SPIELDECKEN, tapestry und velours**

Schützt die nationale Industrie! — Verlangt Schweizer-Fabrikat!
Wir weisen gerne solche Firmen nach, die unsere Erzeugnisse führen.

Die beste Reklame für Ihr Haus sind
**GESCHMACKVOLLE UND
VORNEHME DRUCKSACHEN**

Unsere modernst eingerichtete Graphische Anstalt liefert Ihnen
WEINKARTEN · MENUKARTEN · SERVIETTEN
KORRESPONDENZKARTEN · BRIEFBOGEN
KONTROLLEN · ETIQUETTEN · PROGRAMME
sowie sämtliche übrigen Drucksachen in gediegener u. vornehmer Ausführung.

GRAPH. ANSTALT OTTO WALTER A.-G. OLTEN

Kochkurse

für kleine Küchen, auch Restaurationsküche.
Kursdauer 5 Wochen. Kursleiter: Mr. C. de la Roche. Kursgeb. Fr. 400.—, volle Verpflegung für 5 Wochen inkl. Prospekte und Referenzen durch Haushaltungsschule St. Stephan, Berner Oberland.

239

Hotel-Bureau

(off. Stellenbüro des Schweizer Hotelier-Vereins)

Marktgasse 32, Bern

Telephon 6010

Gratisplazierung von
Hotel - Personal

aller Branchen. — Anmelde-Formulare
verlangen.

242

Zwei Witwen

im Hotelfach erfahren, suchen
Engagement als

Directrices

oder analog Beschäftigung. Offerten
unter Chiffre M. R. 2061 an die
Schweizer Hotel-Revue,
Basel 2.

Zu verkaufen: Ein massiv gebautes

Hotel in Brunnen

(Vierwältigersee) mit 60 Betten und schönem Mobiliar, ferner
Dependances mit Autobahn, Zür-Ost und Gemüsegarten,
Areal 4000 m². Günstige Kaufbedingungen. Der heutige
Lage wegen auch geeignet für Ferienheim oder Asyl. Auskunft
erteilt Verwalter Reichmuth, Schwyz.

Bonbücher

(Quart- u. Taschenformat) zu reduzierten
Preisen erhältlich beim Zentralbüro des

Schweizer Hotelier-Vereins

Kartoffeln

zum Einkellern, liefert zu billigsten Tagespreisen
Dölfing, Dölfing, Dölfing, Dölfing, Dölfing,

Telephone 1.2 (Solothurn). 4.00

Spül-Tröge

in Kupfer verzinkt
empfehlen

Gebr. Schwabenland
Zürich

206k



Kasserollen und Gratinenschüsseln

oval oder rund, tief oder flach, Fassung ver-
silbert, Einsatz aus Alpenerde

Wiskemann

Silberwarenfabrik, Seefeldstrasse 222,
ZÜRICH 8, Telephon Hot. 2352

REVUE SUISSE DES HOTELS · SCHWEIZER HOTEL-REVUE

Bâle, le 6 Octobre 1921

SECONDE FEUILLE · NO. 40 · ZWEITES BLATT

Basel, den 6. Oktober 1921

Avis important.

La circulaire dont il a été question est maintenant parvenue aux comités des sections et aux membres individuels. Nous prions nos sociétaires de bien vouloir y donner suite sans aucun retard.

Discours prononcé à la Journée hôtelière de Lausanne par M. le Directeur Kurér.

(suite.)

Ce droit et ce devoir ont acquis une force encore bien plus considérable à notre époque de progrès énormes, professionnels et techniques. Ils résultent logiquement du fait de l'association des classes de producteurs pour le maintien et le perfectionnement de leurs conditions vitales; ils résultent de l'union des classes de consommateurs pour l'abaissement du coût de la vie; ils résultent de la syndicalisation des ouvriers et des employés, soi-disant pour l'amélioration des conditions du travail; ils résultent enfin — n'oublions pas ce dernier facteur — de la concentration du capital national et international pour l'accroissement de ses exigences s'il se met au service des différents groupements des classes laborieuses.

Cette époque, Messdames et Messieurs, est-elle donc pour vous une époque où il soit raisonnable de marcher isolément? — Votre réponse est aussi catégorique que la mienne: « Non! Nous reconnaissions au contraire, en toute conscience et sincérité, la nécessité de l'organisation. »

Mais — et ici je reviens sur le point de départ de mes considérations — nous ne voulons pas d'une organisation qui favorise exclusivement nos intérêts matériels. Nous voulons d'une organisation qui aura, pour but et pour mission d'aider, de fortifier, d'ennoblier l'accomplissement de notre devoir de travail et de solidarité, pour notre propre bien économique et moral, pour celui de nos familles, pour celui de notre corporation, pour celui de notre chère patrie et de notre économie nationale.

Et voyez! — Ils n'avaient pas d'autre intention, ceux qui ont été les fondateurs, en 1882, de la Société suisse des Hôteliers, et qui ont écrit ces mots en tête de leur programme: « La Société suisse des Hôteliers a pour but de sauvegarder et de favoriser les intérêts d'ordre moral et économique de l'hôtellerie suisse. »

Je suis heureux de pouvoir constater ici que le programme exprimé en ces termes répond aujourd'hui encore à l'esprit des personnes dirigeantes de notre Société. Ce fut pour moi une vive satisfaction, au début de l'année dernière, d'entrer sous de tels auspices au service de la Société suisse des Hôteliers.

L'article 3 de nos statuts développe longuement, dans les nombreuses lettres de ses alinéas 1 et 2, les moyens d'atteindre le but indiqué tout d'abord d'une manière générale. Je ne puis pas malencontreusement m'engager dans tous ces détails, ni retracer, sur la base des divers événements survenus, l'histoire de notre Société pendant les presque quarante années de son existence. Permettez-moi toutefois de relever quelques points parmi les plus importants.

Je commencerai par des considérations sur l'éducation professionnelle de l'hôtelier.

Vous savez combien l'hôtellerie suisse, pendant de nombreuses années, a souffert des erreurs commises dans le calcul équitable des prix.

Aussi bien que dans les autres branches de l'industrie, des métiers et du commerce, on a méconnu parmi nous l'axiomme que le prix fixé doit être une rémunération convenable pour la marchandise elle-même, pour le travail de production, de préparation et d'intermédiaire qu'elle représente, enfin pour les risques encourus dans toute entreprise. On a oublié de cristalliser tous les éléments, tous les atomes, tous les molécules, si je puis m'exprimer ainsi, de la propriété mobilière et immobilière, de l'intérêt qu'elle doit rapporter, de l'usure et des déteriorations, du maintien et du remplacement des objets employés, des frais résultant directement et indirectement des salaires et de l'entretien du personnel, de la rémunération directe et indirecte du travail personnel de l'hôtelier et des siens, enfin des frais d'entretien du patron et des membres de sa famille qui parlagent ses peines comme les résultats de ses efforts.

Et pourtant, compter d'une manière juste et exacte, ce n'est pas autre chose que rem-

L'hôtellerie et la Semaine suisse.

Le public voyageur se plaint généralement de la monotonie de la vie dans les hôtels. Les menus sont uniformes partout et leurs différents éléments se succèdent dans un ordre invariable. Même les productions musicales des orchestres d'hôtel se ressemblent dans tous les pays d'Europe. Les marches et les danses qui se jouent à Paris, vous pouvez les entendre à Berlin et dans toutes les capitales; elles trouvent aussi le chemin de la Suisse et se faufilent jusque dans le plus retiré des hôtels de montagne. Évidemment l'hôtelier doit tenir compte le plus possible des goûts et des habitudes du public voyageur international; mais comment fera-t-il pour procurer aux esprits comme aux paix l'agréable ailleurs du changement, cet aile qui peut faire faire les doléances d'une clientèle peu à peu blasée sur toutes les attractions de l'hôtellerie moderne?

Le courant touristique étranger ayant été encore relativement faible chez nous, nos hôteliers ont dû chercher à s'assurer une clientèle suisse. Ils se sont arrangés de manière à pouvoir répondre, non seulement aux exigences de la clientèle internationale, mais encore aux désirs de la clientèle indigène. Celui qui vient s'installer pour un séjour dans l'un de nos hôtels le fait presque toujours pour apprendre à connaître les beaux-arts d'autres moyens de donner à la vie d'hôtel, pendant la Semaine suisse, un caractère spécial, tout imprégné du meilleur nationalisme. Il est particulièrement à souhaiter que non seulement la direction de l'hôtel donne des ordres dans ce sens, mais que le personnel, soucieux de participer lui aussi à la manifestation patriotique, offre de préférence au client les excellents produits du pays.

L'application de nos propositions n'aurait pas que des résultats d'ordre idéal. En favorisant l'écoulement de nos produits suisses, nous ferons une œuvre d'une grande portée pratique dans le domaine de l'économie nationale et l'hôtellerie ne sera pas la dernière à en profiter; nous empêcherons d'autre part que notre argent suisse prenne inutilement le chemin de l'étranger.

Voici quelques suggestions à cet égard.

L'introduction dans les menus de spécialités vraiment suisses donnera à notre table

l'attrait de la variété et du nouveau. Des vins suisses, un bon cigare suisse après le repas seront appréciés même de l'hôte le plus difficile, surtout si on lui a donné l'occasion de se renseigner dans des journaux du pays sur le but de la Semaine suisse. Les programmes de concerts ne perdront rien de leur tenue s'ils comprennent quelques œuvres de nos bons compositeurs suisses. Un choix de bons livres de nos écrivains suisses ne déparera nullement les tables de nos salons de lecture. L'étranger se rendra ainsi compte qu'en Suisse, avec trois langues et trois régions distinctes par leur culture, il n'y a pas que des contrastes et de la diversité, mais aussi de nombreuses caractéristiques communes. L'impression d'originalité, de couleur locale ressentie par nos hôtes n'en sera que plus vive, et ce sera pour le plus grand avantage des hôtels où ils auront séjourné. Les esprits inventifs, les gens d'expérience trouveront facilement eux-mêmes d'autres moyens de donner à la vie d'hôtel, pendant la Semaine suisse, un caractère spécial, tout imprégné du meilleur nationalisme. Il est particulièrement à souhaiter que non seulement la direction de l'hôtel donne des ordres dans ce sens, mais que le personnel, soucieux de participer lui aussi à la manifestation patriotique, offre de préférence au client les excellents produits du pays.

L'application de nos propositions n'aurait pas que des résultats d'ordre idéal. En favorisant l'écoulement de nos produits suisses, nous ferons une œuvre d'une grande portée pratique dans le domaine de l'économie nationale et l'hôtellerie ne sera pas la dernière à en profiter; nous empêcherons d'autre part que notre argent suisse prenne inutilement le chemin de l'étranger.

L'hôtellerie suisse, qui a fait appel au patriottisme de la clientèle suisse des hôtels en soulignant l'inconvenance des villégiatures à l'étranger pendant que l'industrie hôtelière indigène est en pleine crise, a maintenant le devoir de participer aussi activement que possible à une manifestation motivée avant tout par la nécessité de pratiquer la vraie solidarité économique.

(D'après le Dr R. Lindt, secrétaire central de l'Association « Semaine suisse ».)

plir un devoir: celui d'assurer sa propre existence et celle des siens. C'est aussi un acte de loyauté vis-à-vis des confrères de la même profession. Cela seulement permet de tenir ses engagements à l'égard des employés et des fournisseurs. Il est vrai, de même que le système des soumissions dans l'industrie et les métiers, la réglementation organisée des prix implique le danger de lomber dans des exagérations. Mais la connaissance exacte des besoins de la profession, la volonté de « vivre et laisser vivre », en un mot la justice économique et la vraie solidarité préservent d'un danger pareil. Les circonstances peuvent engager et même contraindre à opérer des corrections et des adaptations, mais celles-ci ne constituent jamais un motif de considérer comme superflue l'insuffisance fondamentale et primaire que représente la fixation de prix minima.

Il y a certainement parmi nous des gens qui ne sont guère partisans de cette réglementation; il importe de les instruire par la parole et par l'exemple. Il y a des consommateurs, des clients, qui murmurent contre cette institution et la critiquent, des gens cependant qui sont forcés eux-mêmes d'appliquer le même principe, pour autant qu'ils sont commercants. Ici encore une seule chose est déterminante: ce sont les chiffres d'une documentation basée sur des statistiques exactes. Il y a également des gens qui exagèrent le respect humain, même parmi les hôteliers organisés, et qui font naïvement observer qu'ils pourraient fixer des prix plus bas, mais . . . le contrôleur, le Bureau central, le Comité central ne le permettent pas! . . . Avec ceux-là, il s'agit d'user de prudence et de charité pour leur apprendre les premiers éléments du calcul économique et l'ABC du commerce . . .

Il y a dans l'hôtellerie, comme en dehors de nos milieux, des avilisseurs de prix, des gens qui pratiquent la concurrence déloyale. Notre droit et notre devoir nous commandent

lions de cette manière d'agir de notre association.

Celle-ci a pris note avec une grande satisfaction de la décision de votre société de ne pas créer une coopérative d'achats. Nous y voyons une manifestation de vos sentiments de vraie solidarité. Nous pouvons vous donner l'assurance que les autorités de notre association tiennent extraordinairement à ce que chaque commerçant en détail, tout en s'adaptant aux circonstances locales, fournit les hôtels à des conditions modérées, pour manifester de son côté l'esprit de solidarité régnant parmi les entreprises de la place et pour rendre superflu d'autre part l'approvisionnement des hôtels par des mains du dehors.

Veuillez agréer, très honorés Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Association des épiciers suisses,
Le président central: (signé) J. Lauri.

A propos de la loi sur le trafic postal.

(suite.)

Quiconque examine avec sérieux et impartialité ce projet et attache quelque valeur à un travail et à une exploitation rationnelle à de la peine à voir là autre chose qu'une nouvelle emprise de l'administration et dont le résultat le plus clair sera un nouvel accroissement de l'armée des fonctionnaires. Il est évident que l'adoption du tarif par zone va compliquer le trafic des paquets (calcul des affranchissements et leur contrôle au lieu de destination, etc.) dans une telle mesure qu'inévitablement une augmentation du personnel nous sera représentée comme urgente et indispensable. Il est possible aussi que ce tarif par zone doive servir à la poste de prétexte pour pouvoir décréter à temps une élévation générale des taxes existantes avant que se fasse sentir une nouvelle baisse générale des prix dans tous les domaines. Mais, nous avons de bonnes raisons de croire que ce n'est pas par de tels moyens qu'on provoquera une augmentation des recettes postales, car, là comme ailleurs, des taxes élevées ne feront que ralentir et même paralyser le trafic. A côté de l'opposition que feront les régions frontières, c'est là une raison de plus pour engager nos autorités législatives à donner la préférence au système employé jusqu'ici en matière de messagerie.

Encore plus accentuées aussi bien dans la forme que dans le fond furent les déclarations hostiles au projet des eulres participants à l'assemblée. Les représentants des défaillants en filettes firent valoir que le commerce n'était pas en mesure de supporter une nouvelle augmentation du tarif des messageries, surtout dans la mesure projete par l'administration postale. Les dispositions concernant la responsabilité civile ne doivent pas être seules prépondérantes pas plus que les conditions dans lesquelles se présente la concurrence au point de vue technique et le trafic. Il est absolument nécessaire de prendre en considération la situation générale du commerce et de l'industrie dans le sens d'un abaissement des taxes postales. En définitive, ce sont les deux principaux clients de la poste. Si, par des taxes exagérées, c. à. d. qu'ils ne peuvent pas supporter, l'usage des services de la poste leur est rendu impossible, toutes les considérations ayant trait à la politique à suivre en matière de trafic auxquelles se livre la Direction générale des postes dans son exposé sont vaines et inutiles.

Les taux portés dans le projet pour les expéditions jusqu'à 5 kgs représentent par rapport aux faux d'avant-guerre les augmentations suivantes:

Jusqu'à 500 grammes	233 %
De 500 à 1.000 grammes	140 %
De 1 kg à 2,2 kg	180 %
De 2 kg à 5 kg	150 %

Ce tableau montre clairement l'énormité des augmentations qui sont envisagées. Le commerce ne peut pas admettre qu'elle puisse acquérir force de loi, car les accepter équivaudrait à se condamner soi-même.

Si justifiée qu'elle puisse paraître d'après l'argumentation détaillée, surtout au point de vue financier, de la Direction générale des postes dans son exposé, le commerce ne s'accommodera que bien difficilement de la suppression de la taxe uniforme pour les colis postaux de 5 à 15 kgs. Cette innovation ne peut, en particulier, être acceptée par les voyageurs du commerce de détail, car non

défaut de leur livrer, à ceux-là, le combat le plus impitoyable et le plus acharné. Et pourquoi? Parce que, dans l'économie publique, il n'y a pas de classe sociale vraiment sainte et prospère si elle ne sait pas établir un juste calcul des prix et y conformer ses opérations.

(à suivre.)

Les épiciers suisses et l'industrie hôtelière.

Le 30 août dernier, le Bureau central de la S. S. H. à Bâle a reçu du comité central de l'Association des épiciers suisses à Soleure la lettre suivante, que nous recommandons à la bienveillante attention de nos sociétaires:

A la Société suisse des hôteliers, Bâle.

Très honorés Messieurs,

Des requêtes émanant de membres de notre organisation en étroites relations d'affaires avec des entreprises hôtelières ont amené plusieurs fois déjà notre comité et notre commission centrale à étudier d'après quels principes il faudrait régler les relations entre les défaillants et leur clientèle de l'hôtellerie. Le point le plus important de ce problème est celui de la rémunération de l'intermédiaire.

Notre commission centrale et notre comité recommandent aux membres de notre association de tenir compte du fait qu'en général les commandes des hôtels concernent des quantités de mi-gros et par conséquent de réduire en proportion les prix de vente au détail, de sorte que, moyennant paiement dans le délai accoutumé de 30 jours, le bénéfice de l'intermédiaire soit réduit à la moitié du chiffre normal. Ainsi le défaillant ne reçoit rien de plus que la rémunération de son travail et la couverture de ses propres frais.

Nous vous prions de bien vouloir donner connaissance à vos sociétaires et à vos sec-

seulement elle rend extrêmement difficile leur activité commerciale dans les régions éloignées de leur siège social, mais, dans de nombreux cas, elle la rend directement impossible.

La taxe de factage prévue au projet pour la remise de plusieurs paquets dont le poids total dépasse 5 kgs est également indmissible, car rien ne la justifie. La taxe uniforme jusqu'à 5 kgs s'entend expressément avec remise du colis au destinataire. La taxe de factage envisagée constitue une infraction à ce principe, infraction que rien ne justifie encore une fois.

Il convient enfin de relever que le taux même de la taxe de factage est fixé dans la loi.

Au sujet de la perception de taxes de valeur projetée par l'administration des postes, l'assemblée se borna à exprimer l'opinion qu'elles exerceraient un effet prohibitif. Elle a décidé de laisser aux meilleurs intéressés (banques, fabriques d'horlogerie et de bijouterie) le soin de prendre position à l'égard cette partie du projet de la poste.

Fut combattue par contre la taxe supplémentaire prévue au projet pour les envois qui doivent être maniés avec précaution. Avec raison, il fut relevé que cette taxe équivalait en somme à une prime en faveur d'un service relâché et c'est pourquoi il est demandé que la loi pose comme principe que toutes les expéditions doivent être effectuées avec tous les soins et précautions que permettent les circonstances.

De même pour la taxe prévue pour envois urgents. Elle nous apparaît pour le moins surprenante en regard de la taxe perçue jusqu'à présent pour les envois par express, à moins que la poste ne veuille laisser tomber un de ses premiers et plus anciens principes : l'acheminement sans retard, à la première occasion qui se présente de tout ce qui lui est confié. Avec cette innovation, nous courrons le risque de voir, avec le temps, s'établir l'usage dans nos postes de considérer comme quantité négligeable et les laisser en conséquence tous les envois non affranchis au maximum du tarif et d'expédier selon le bon vouloir des employés tous les paquets non enregistrés comme urgents. Il est nécessaire également que les taxes pour colis express soient fixées par la loi car celles qui sont en usage actuellement pour ce genre d'expéditions ont un caractère nettement prohibitif.

La nouvelle augmentation des taxes minimales en ce qui concerne les remboursements ne peut non plus pas être approuvée, car elle frappe trop lourdement et trop spécialement le petit commerce et la presse. Pour des raisons analogues, les nouvelles prescriptions concernant le service des recouvrements ne rencontraient pas l'approbation unanime des délégués. Des taxes trop élevées en la matière auraient comme conséquence de faire confier aux banques et aux offices d'encaissement privés, encore plus que précédemment, les encassemens dont on chargeait le service des chèques-postaux. Il est donc de l'intérêt de la poste d'exiger pour ce service les taxes les plus modérées possibles.

(à suivre.)

Police des étrangers et visa consulaire.

Le Département fédéral de justice et police, dans un communiqué récent que le manque de place nous a empêché de reproduire aussi bien en extenso, disait notamment :

« Le 10 septembre 1921, le Département a décidé la suppression totale du contrôle des étrangers par le moyen des fiches, ainsi que la cessation des recherches de police à la frontière; il n'est donc plus établi de fiches pour le visa simple, plus que pour les autres visas... Lors du passage de la frontière, il n'y aura plus qu'à examiner si les papiers de légitimation sont en règle et s'ils sont munis du visa consulaire. Les passeports ne seront plus recueillis. »

La suppression des fiches avait été sollicitée, par les associations intéressées au mouvement touristique international, déjà au début de l'année; elle est accordée maintenant que la saison d'été est finie. Les auteurs d'une pétition datée du 6 mai considéraient alors la suppression des fiches comme un adoucissement insuffisant, ne correspondant plus à la situation mondiale du moment; ils réclamaient, à cette époque déjà, la suppression du visa des passeports. Leur requête était solidement motivée. Elle est encore ... à l'étude.

Du reste, la mesure récemment décrite n'est que partielle, en réalité, puisque les fiches sont remplacées par un petit imprimé à coller dans le passeport. Le progrès, si progress il y a, est donc bien minime; surtout, comme toutes les concessions obtenues jusqu'à présent, il arrive beaucoup trop tard.

Le communiqué dont nous parlons ci-dessus affirme que la question de la suppression du visa est à l'examen. Mais on pose à Berne comme principe que l'obligation du visa pourra être abandonnée seulement en faveur des Etats qui nous assureront la réciprocité. On voulut en tout cas que les Suisses puissent voyager aussi librement dans les autres pays que les ressortissants étrangers le font.

A notre avis, ce principe de la nécessité de la réciprocité est discutable. Il serait juste et l'on devrait s'y conformer si les besoins de la circulation internationale étaient les mêmes partout. Or tel n'est pas le cas. Il est en effet des

Etats qui, pour des raisons économiques spéciales, ne peuvent prospérer sans recevoir un fort contingent de visiteurs étrangers, beaucoup plus fort que le contingent de leurs ressortissants appelés au dehors pour leurs affaires. D'autres pays par contre peuvent se passer plus facilement du visiteur étranger et ils ont intérêt à ce que leurs ressortissants puissent aisément s'absenter et circuler ailleurs sans être gênés par trop de complications.

La Suisse, pays essentiellement touristique fait évidemment partie de la première catégorie. Notre agriculture et nos industries d'exportation ne suffisent pas à nourrir l'exécutif de notre population. Autrement dit, notre économie nationale ne peut pas fonctionner normalement si l'industrie hôtelière et toutes les autres branches commerciales et industrielles dépendant plus ou moins du tourisme ne peuvent pas compter sur l'argent laissé en Suisse par les visiteurs du dehors. Nos entreprises de transport, publiques ou privées, en particulier, ne reverront jamais des jours plus favorables sans une reprise sérieuse du grand mouvement touristique d'avant-guerre. Le nombre des Suisses obligés de voyager à l'étranger n'est nullement comparable à celui des visiteurs étrangers dont nous avons en Suisse un besoin urgent pour la restauration et la prosérité d'une foule d'entreprises, grandes et petites.

Il nous semble, par conséquent, que s'obstiner à exiger la réciprocité en matière de facilités à accorder au tourisme, c'est commettre une erreur.

Le communiqué en question s'exprime ainsi à ce sujet :

« L'abandon du visa équivaut à une liberté absolue de voyager. L'obtention de cette liberté répond à un intérêt légitime des Suisses domiciliés à l'étranger comme de ceux qui doivent se rendre au dehors pour affaires, en vue du développement de nos industries d'exportation si fortement éprouvées. Aussi est-il du devoir des autorités suisses de défendre cet intérêt, comme il est de leur devoir d'aider au relèvement des centres de l'industrie hôtelière suisse. »

L'argument tiré de la restauration de nos industries d'exportation porte particulièrement à faux, parce que les entraves apportées à l'arrivée en Suisse des étrangers forlunés, appartenant très souvent au monde des affaires, portent également préjudice à nos relations commerciales extérieures. L'étranger qui vient chez nous peut aussi bien y conclure des affaires que si nos représentants vont le trouver chez lui. Il peut visiter en Suisse notre Foire d'échantillons, notre Comptoir, nos grandes fabriques, nos entreprises commerciales si bien ouillées et y trouver d'excellentes occasions de nouer des relations d'affaires auxquelles il n'aurait pas songé s'il était resté chez lui, refusé par les complications des voyages.

En résumé, les besoins n'étant pas absolument réciproques, le principe de la réciprocité doit s'accommoder de certaines exceptions.

Le correcitif introduit grâce au visa spécial se révèle trop peu efficace; seule la suppression de l'obligation du visa pour les ressortissants de nombreux Etats étrangers peut avoir une influence sérieuse et certaine.

Du reste, le contraire à l'intérieur, tel qu'il se pratiquait avant la guerre, est parfaitement compatible de nous préserver du danger des indésirables. Plus encore qu'avant la guerre, nous avons besoin en Suisse des visiteurs étrangers. Ce n'est pas l'insuffisance du visa spécial pour l'Amérique centrale, la Chine et le Japon qui peut avoir une répercussion bien sensible sur notre économie publique. Ce qui importe avant tout, c'est d'ouvrir largement nos portes aux étrangers qui avaient l'habitude de sejourner chez nous et dont nous avions bien sûr satisfais. Et puis, quand nous aurons pris courageusement les devoirs en supprimant l'obligation du visa pour certaines catégories d'étrangers, il est bien prévu d'espérer qu'une mesure réciproque ne fera de guère à être prise par les Etats qui auront bénéficié de notre bonne volonté.

Reste le danger de l'envasissement du pays par la main d'œuvre étrangère, au détriment de notre main d'œuvre indigène. Voici ce que dit le communiqué à cet égard : « Un facteur important qui doit être pris en considération dans l'étude de la suppression du visa est la crise actuelle du travail. C'est pourquoi, jusqu'à l'éclaircissement de la situation, le visa ne pourra pas être aboli, dans les relations avec les Etats étrangers, tant que l'on prévoit qu'un afflux de travailleurs nous viendra du dehors. Il y aura donc lieu de s'occuper en première ligne des Etats qui ne sont pas voisins de la Suisse. »

Pour autant que nous le sachions, un permis de séjour ou d'établissement est toujours nécessaire à l'ouvrage ou à l'emploi étranger qui veut essayer d'occuper un emploi chez nous. Or rien n'est plus facile, pour éviter une trop grande affluence de l'élement étranger dans nos bureaux, dans nos fabriques, dans nos chantiers, dans nos entreprises de tous genres, que de refuser carrément ce permis. Tenues au courant des besoins généraux du pays par l'Office fédéral du travail, connaissant elles-mêmes les besoins locaux, les autorités cantonales et communales sont suffisamment armées pour protéger efficacement notre main d'œuvre indigène. Il faut considérer aussi que les occasions de travail sont beaucoup plus nombreuses dans les pays à charge faible qui nous entourent que dans nos pays à charge élevée; l'ouvrier étranger, qui lit les journaux et connaît notre situation, n'est pas tenté de venir chez nous pour y parfaire notre misère. L'argument tiré de la main d'œuvre est fondé sur un danger beaucoup plus apparent que réel.

Il semble toutefois que des améliorations se préparent lentement, puisque nous lisons dans le communiqué du Département fédéral de justice et police :

« La nouvelle réglementation du contrôle des étrangers à l'intérieur est étroitement liée à la suppression du visa. Une nouvelle ordonnance doit accorder aux cantons le droit exclusif de franchir en ce qui concerne les demandes d'étrangers qui ne désirent que faire un séjour passager en Suisse, sans y chercher du travail. A l'Office central, à qui elles ne seront soumises qu'une seule fois, pour examen, n'incorronront plus que les demandes des étrangers qui ne se borneront pas à un séjour passager dans notre pays, ou qui voudront y occuper un emploi. Les conditions du séjour, pour les étrangers qui ne résideront que peu de temps en Suisse, ne seront plus réglées par le visa; elles le seront après leur entrée. »

« L'abrogation des prescriptions sur la police des étrangers et, par suite, la liquidation pro-

gressive et partielle de l'Office central, auront lieu de manière à ménager une transition avec la loi sur l'établissement, actuellement à l'étude. Lors de la liquidation, ne seront prises en considération que des mesures dictées par l'intérêt du pays. »

C'est très bien, mais l'intérêt du pays commande de se hâter. Nos concurrents fraîchissent, agissent, réalisent, et nous discutons. Allons-nous imiter cet épicer qui ferma longtemps sa boutique pour améliorer l'aménagement et réorganiser ses affaires? Quand il eut fini, la clientèle, bien servie ailleurs, ne lui revint pas!... Mg.

Les cuisines du Comptoir suisse à Lausanne.

Les cuisines du Comptoir suisse, très complètes, rappellent par plus d'un côté les cuisines d'un grand hôtel moderne, avec leurs locaux annexes, ont été installées au-dessous de la grande halle. On y accède à l'ouest, du côté des Bergières, par l'entrée du service. Un quai, en bordure de la voie des framways nouvellement posée, permet le déchargement des innombrables caisses de bouteilles, de provisions, de légumes et des approvisionnements nécessaires à un grand restaurant moderne. Les divers locaux accessoires sont desservis par une petite voie Decauville avec plaques tournantes allant jusqu'aux caves et sur laquelle court un petit wagonnet bas, qui permet un transport facile et rapide.

Près de l'entrée se trouve le bureau, avec une horloge-contrôle de l'arrivée et du départ de chaque employé.

Tout au nord, à gauche, se trouvent successivement la Cave vaudoise, la Cave du Valais, la Cave du Neuchâtel, puis des locaux pour les légumes. Une seconde rangée comprend, à la suite du Bureau, la lingerie, la vaisselle, la verrerie, le charbon, l'économat, le garde-manger, un local pour les légumes et les œufs, un local avec limbre à glace pour la viande avec un grand bassin en ciment où s'installent, au-dessus de bennes de glace, sur des linges bien propres, toutes sortes de viandes roses ou rouges, et bœuf et bœuf.

Tout au fond, à l'est, sont les caves pour les vins blancs, où un ventilateur amène l'air frais, amené à la température voulue par son passage forcé dans une sorte d'armoire où sont disposées des plaques de glace; les caves pour les vins rouges; les unes et les autres avec leurs multiples casiers remplis de bouteilles, symétriquement rangées. Dans la partie en bordure du Grand Restaurant se trouvent un local avec des chaises de réserve, les installations sanitaires, vestiaires et lavabos pour le personnel, le réfectoire où ce personnel prend ses repas, puis les cuisines, installées spécialement par la maison G. Weber.

Un aspirateur que les visiteurs remarquent au milieu de la paroi de la grande halle enlève et conduit au dehors toutes les vapeurs, dont il ne reste ainsi nulle trace à la cuisine. On a adopté le système de la cuison à la vapeur. Cette vapeur est produite par une chaudière spéciale, chauffée au coke.

Comme moyen de cuison, la vapeur présente, sur le feu direct, de nombreux avantages: facilité de maniement et de réglage, de nettoyage et d'entretien, une propriété absolue, une économie de main-d'œuvre; plus de charbon nécessitant tout ce qu'il touche, plus de recharge de fourneau, plus de potage ou de lait brûlé, aliments parfaitement cuits.

Les cuisines du Comptoir sont naturellement pourvues des machines accessoires les plus perfectionnées pour pelier les pommes de terre, polir les couverts, nettoyer l'argenterie et les couverts. Inutile de dire qu'à un moment du coup de feu, tout s'y établira, après s'être assurés de la possibilité de leur installation. Les Suisses sont complètement libres d'y créer une entreprise. Il s'agirait d'hôtels modestes, mais confortables, où l'on puisse aussi prendre des repas simples ou manger à la carte, quelque chose dans le genre de nos petits hôtels de campagne. Peu à peu, ces établissements pourraient être agrandis suivant les besoins. Le temps presse et les intérêssés feraient bien de se renseigner de suite et d'entreprendre sans tarder les démarches nécessaires. »

Sociétés diverses

Suisse romande et classes moyennes. Le comité central de l'Union suisse des arts et métiers a alloué deux subventions: l'une de fr. 2000 pour contribuer à couvrir les frais occasionnés par la fondation de la Fédération romande des classes moyennes du commerce (association du commerce de détail de la Suisse occidentale), l'autre de fr. 5000, en faveur de l'Artisan et Commerçant Romand, organisme officiel des Sociétés des artisans et des négociants de la Suisse romande. Cette Revue, dont le bureau d'abonnement se trouve à Lausanne, Galerie du commerce, offrira désormais tout l'appui possible. L'engagement d'un secrétaire central de langue française est projeté. Le comité central de l'Union suisse des arts et métiers compte actuellement trois représentants de la Suisse française: M. le directeur Léon Genoud, à Fribourg, M. Dufour, architecte, à Sion, et M. Ch. Favre, Office économique, à Lausanne.

Questions professionnelles

Un nouveau brevet dans l'hôtellerie. Le sous-secrétaire d'Etat français pour l'enseignement technique a décidé l'organisation et a fixé les conditions d'un concours pour l'obtention du titre de chef des travaux d'hôtellerie. Le concours comporte trois sortes d'épreuves: pratiques, écrits et oraux. Trois sortes de diplômes peuvent être accordés, suivant que le candidat se destine à la direction et à l'administration générale, à l'économat et à la comptabilité ou bien à la cuisine.

Ce qu'on lit en France. On lit dans le numéro du 13 août de la « Semaine Financière » de Paris: « Fonds Suisses assez fermes. L'affluence des visiteurs en Suisse augmente. Si les touristes rentrent à aller dans ces pays, les hôteliers français n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Pour le moment ils triomphent, parce que leurs hôtels regorgent de monde et qu'ils peuvent pressurer le client. Mais patience, le voyageur aura son tour et il délaissera les hôtels de la Savoie et de la Haute-Savoie qui sont absolument hors de prix, pour ceux de la Suisse. Dès maintenant, les hôtels du lac de Genève font des prix abordables en francs français; c'est un commencement, et nos compatriotes sont très sensibles à cette concession. »

De nouveaux hôtels sont nécessaires sur le Golfe persique. A ce propos, le journal « Das Hotel » publie les lignes suivantes, communiquées par son correspondant asiatique: « Plusieurs nouveaux hôtels ont été ouverts ces derniers mois sur le Golfe persique; d'autres sont désirés et même nécessaires. Les établissements récemment créés sont de modernes hôtels de luxe et appartiennent à une compagnie anglaise qui se propose d'installer, à côté des hôtels, des cinématographes. Ceci concerne les grandes villes du golfe, mais le besoin d'hôtels est encore plus urgent dans beaucoup de villes moins importantes où l'on ne trouve pas à se loger, tandis que dans les grandes villes on peut à la rigueur obtenir un gîte dans des maisons privées. Comme on n'est aucunement germanophobe dans cette région, des Allemands pourraient très bien s'y établir, après s'être assurés de la possibilité de leur installation. Les Suisses sont complètement libres d'y créer une entreprise. Il s'agirait d'hôtels modestes, mais confortables, où l'on puisse aussi prendre des repas simples ou manger à la carte, quelque chose dans le genre de nos petits hôtels de campagne. Peu à peu, ces établissements pourraient être agrandis suivant les besoins. Le temps presse et les intérêssés feraient bien de se renseigner de suite et d'entreprendre sans tarder les démarches nécessaires. »

Informations économiques

Billets de banque. Les billets de banque actuellement en circulation en Suisse représentent une somme de près d'un milliard, exactement 914 millions de francs.

Réduction du taux de l'escompte aux Etats-Unis. La Banque de réserve fédérale américaine a réduit le taux de l'escompte de 5 1/2 % à 5 %. Le taux de l'escompte avait été fixé à 5 1/2 % le 20 juillet dernier.

Céréales de Roumanie. Les gouvernements suisse et roumain ont conclu un accord en vertu duquel la Suisse ouvre à la Roumanie un crédit de 40 millions de francs suisses. Cet emprunt est remboursable en céréales. La valeur des livraisons sera calculée sur les prix successifs du marché. Les livraisons, qui commenceront ces prochains mois, devront être entièrement terminées en été 1923. Les conditions stipulées finissent complètement d'une abrogation prémature éventuelle du monopole des céréales. Une partie du crédit consenti à la Roumanie sera consacrée à l'achat d'articles de l'industrie suisse.

Monopole de la benzine. L'Office fédéral de l'alimentation a abaissé le prix de la benzine; elle coûte 1 fr. le litre, l'objection désormais pour 80 à 85 centimes. — On fait remarquer à ce propos que l'essence pour les automobiles et pour l'industrie peut être achetée à raison de 500 francs la tonne, francs frontalier, douane comprise, ce qui représente 36 1/2 centimes le litre. Sans le monopole, la benzine coûterait donc, au détail, de 45 à 50 centimes le litre. Malgré la baisse, l'Office de l'alimentation réalise encore un joli bénéfice. Et pourtant la benzine est devenue un produit de toute première nécessité. A quand la suppression du monopole?

Conférence monétaire. Pendant la première quinzaine d'octobre doit se réunir à Paris une nouvelle conférence monétaire, au cours de laquelle on discutera, entre autres questions actuellement pendantes, celle de l'échange des écus étrangers retirés de la circulation en Suisse. Les pièces retirées représentent une somme totale de 225 1/2 millions de francs, se décomposant ainsi: écus français, 130,2 millions; écus italiens, 65,5 millions; écus belges, 28,9 millions; écus grecs 900,000 francs. Il s'agit d'échanger ces stocks impraticables à leur valeur nominale et l'on s'attend ici à des difficultés à cause du change. On

prévoit même une attitude négative de la Belgique. Parmi les délégués suisses se trouvent des représentants de la Banque nationale.

Le prix du lait. Une conférence réunissant les représentants des consommateurs et des producteurs de lait s'est tenue à Berne le 26 septembre. Plusieurs fédérations de producteurs ont demandé une hausse des prix à cause de la sécheresse de l'été dernier. Par contre les représentants des consommateurs ont déclaré qu'un renchérissement du lait est impossible au milieu de la crise actuelle. Il faudrait bien plutôt examiner la question d'une baisse. Sur ce, les producteurs ont répliqué que leurs frais seraient plus élevés l'hiver prochain et qu'il serait nécessaire de les compenser par une augmentation des bénéfices sur le bœuf. Les pourparlers vont continuer, mais dès maintenant, étant donnée la puissance des organisations de producteurs, on peut abandonner l'espoir de voir baisser quelque peu le lait et les produits laitiers.

Vins et vendanges. En Valais, l'Union des négociants en vins de Sion a décidé d'offrir 65 fr. pour la brantée de 45 litres de raisin foulé, rendu au pressoir, ce qui représente 1 fr. 45 le litre. La récolte de l'Hôpital des Bourgeois s'est vendue 65 fr. la brantée de 45 litres de vendange, ce qui représente 1 fr. 67 le litre; moitié 2 fr. le litre. La récolte des vignes du domaine de l'Etat du Valais, à Châtelonne, a été adjugée aux conditions suivantes: Dôle, 120 fr., la brantée de vendange foulée de 45 litres, rendue au pressoir; Fendant, 75 francs. Le fameux fendant de la Malefaz, propriété de la fondation de Vétroz, a été vendu 79 fr. la brantée. — Vaud. Les propriétaires de vignes du cercle de Montrœux ont fixé à 50 fr. la brantée de vendange de 40 litres. A Morges, les marchés se suivent avec lenteur et il y a de gros écarts dans les prix; des récoltes se vendent à 1 fr. 42; d'autre part des propriétaires réclament 1 fr. 60, mais n'en ont pas encore vendu. Le prix moyen varie entre 1 fr. 48 et 1 fr. 55. Le plus grand nombre de marchés se sont faits à 1 fr. 50 le litre, qui paraît être le prix de base. L'Association viticole d'Aubonne a vendu sa récolte, environ 35.000 litres, à 1 fr. 62. La récolte de la Commune et celle des Pauvres de Féchy s'est vendue 1 fr. 65. A Mont-sur-Rolle, quelques petites récoltes ont trouvé acquéreurs à 1 fr. 85, rendues en gare; on croit que les grandes caves arriveront à 2 francs. A Grandson, la récolte des vignes de l'Etat et de la commune s'est vendue 1 fr. 15. La récolte de la Ville de Neuchâtel s'est vendue, le Neuchâtel blanc 110 fr., le rouge 175 fr., le Champrevreyres blanc 125 fr. et le rouge 175 francs.

Nouvelles diverses

Montrœux. La « Feuille d'avis de Montrœux » apprend que M. Reiber s'est adjoint comme associé M. Constant Feller pour l'exploitation en commun de l'Hôtel-Restaurant Splendid.

Fausse monnaie suisse en Italie. Chez un agent de change de Milan, une dame italienne a essayé de changer cent pièces suisses de 2 francs. Ces pièces ayant été reconnues fausses, la femme et un chauffeur, son complice, ont été arrêtés. Aurait-on découvert enfin la trace des individus qui ont fabriqué les fausses pièces de 2 fr. mises en circulation en Suisse? On se rappelle que, dès le début, le bruit courut que les faussaires se trouvaient en Italie.

Congrès international des adversaires des prohibitions, à Lausanne. La dernière journée du congrès a été consacrée exclusivement à l'étude des mesures à prendre pour lutter avantageusement contre le mouvement prohibitioniste international et pour sauvegarder dans le monde la liberté personnelle. Une commission a été désignée pour préparer la constitution d'un fort groupement international. Elle est chargée notamment de prendre les dispositions nécessaires pour la réunion à Londres d'un grand congrès international. Chaque pays est représenté dans cette commission par deux délégués.

L'alcool dans la médecine. Plusieurs journaux recommandent ou publient qu'il y a quelques jours l'entre-fête suivant:

« A l'occasion du congrès international contre l'alcoolisme, un médecin lausannois déclare qu'il faut l'alcool comme remède n'avait plus aucune justification dans la médecine, et il qualifie d'ignorants les médecins qui prescrivent encore des médicaments à base d'alcool. »

« Je crois être d'accord avec la grande majorité des membres du corps médical suisse et international si je renvoie la pointe lancée à notre adresse. La science médicale générale ne parle en aucune manière l'opinion partiale des adversaires de l'alcool; au contraire, elle croit que l'alcool est indispensable, à cause de ses bons effets thérapeutiques, pour le traitement de différentes maladies. » Dr M.

La Journée de la Quatrième Suisse au Comptoir de Lausanne. Le 23 septembre, sous le patronage de la Nouvelle société helvétique et du Comptoir suisse d'échantillons, a eu lieu à Lausanne une très intéressante réunion consacrée

aux Suisses à l'étranger. Beaucoup d'entre eux, et parmi eux plusieurs représentants de notre corps diplomatique et consulaire, assistaient à la soirée. M. le conseiller d'Etat Porchet exposa d'une façon très claire et très élevée la politique douanière du canton fédéral. Une discussion suivit, à laquelle prirent part M. Arthur Freymond, qui présida la réunion, M. Koch, l'organisateur de la « Semaine suisse », M. le professeur Marcel Grossmann, qui protesta avec vigueur contre la « muraille de Chine » dont on voulait entourer le pays, etc., etc. Souhaitons que le Comptoir organise de nouveau l'an prochain une pareille journée qui, en parallèle avec celle de la Foire de Bâle, au printemps, groupera de plus en plus nombreux les représentants de la Quatrième Suisse.

Trafic

Autocars Alpins. L'administration des postes compte étendre l'an prochain le service des autocars postaux aux routes du Gothard et de Maloja-Bregaglia.

Funiculaire Les Avants-Sonloup. Vu le faible trafic, l'exploitation du funiculaire Les Avants-Sonloup sera suspendue à partir du 30 octobre prochain jusqu'au début de la saison des sports d'hiver.

Conférence des chemins de fer secondaires suisses. Dernièrement s'est tenue, à Villars-sur-Ollon, la 7me conférence de l'Union des chemins de fer secondaires de la Suisse. M. Ch. Gentilard, du Villars-Palace, avait aimablement mis à la disposition des participants, au nombre d'une centaine, les vastes et magnifiques locaux de son hôtel. L'Union regroupe 140 compagnies, réparties en cinq sections: tramways, chemins de fer spéciaux, chemins de fer à voie normale, chemins de fer à voie étroite sur plate-forme indépendante, chemins de fer routiers à voie étroite. Les cinq sections siègent d'abord séparément, selon la coutume, puis elles se réunissent en assemblée générale. L'ordre du jour ne comportait pas moins de 27 articles. Parmi les principales questions traitées, signalons celles du tarif des primes pour l'assurance en cas d'accident, de la loi sur la durée du travail, du service militaire du personnel, de la législation fédérale sur les transports par automobiles et de l'organisation du service auxiliaire économique chargé d'assurer la marche des trains en cas de grève. Après l'assemblée générale, les participants sont

montés à Bretaye, où un repas avait été préparé par les soins de MM. Michaud, père et fils, directeurs, et de M. Ch. Genillard.

Tourisme

Aux automobilistes. Les touristes étrangers désirant se rendre en Suisse sont informés que, contrairement à certains bruits, aucun dépôt n'est exigé en Suisse pour les automobiles étrangères de tourisme, pourvu qu'elles présentent un triptyque valable. A défaut de cette pièce, un dépôt, remboursable à la sortie du territoire suisse, est exigé, à savoir: 90 francs par 100 kilos pour les voitures pesant moins de 2200 kilos, et 150 fr. par 100 kilos pour les voitures d'un poids supérieur.

Indicateur aérien. Sous le patronage du sous-secrétariat français de l'aéronautique et des transports aériens vient d'être publié le premier « Indicateur général des réseaux aériens » dirigé de ce nom. L'idée de condenser en quelques pages, préfacées par le colonel Saconney, directeur du service de la navigation aérienne, les horaires des lignes aériennes en exploitation est infinité heureuse. Le public y apprend à quelle heure, quels jours ou part de Paris pour Londres-Bruxelles, Amsterdam-Varsovien, en combiné de temps on va de Toulouse à Casablanca, de Bordeaux à Montpellier et à Nice, ce qu'il en coûte. Des cartes permettent en outre de suivre la route aérienne qu'empruntent limousines de l'air et aérobus.

La Revue suisse des Hôtels est en vente au numéro

dans les librairies de gares et les kiosques à journaux des principales villes et stations de saison.

Prix du numéro: 40 centimes.

Eventails RÉCLAME
Fabrique de Cartonnages et Papiers de Luxe
GOETSCHEL & CO
La Chaux-de-Fonds

HEIRAT

Bündner, 36 Jahre alt. Witwer, Besitzer erstaunlicher Caffé-Conditorei an feinem Fremdenort, wünscht sich mit hoher Zertifikatur zu verheiraten. Bedingung: Angehende Ausseher, einfache, energische Natur, geschäftsgewandt. Etwas Vermögen erwünscht. Diskretion zugesichert. Briefe an: Schriftsteller, Schriftstellerin, Muttermittlung der Eltern unter Cliffer A. H. 2068 an Postfach 4633, Basel 2.

Selbständiger, 25-jähriger

Koch
sucht Engagement. Ia. Zeugen und Referenzen. Schmidt, Florastrasse 54, Zürich I, 4904

Schweiz. Hotelierverein
Zentralbüro

Vorrätige Hotel-Geschäftsbücher:

Reisetreibbücher (Hoteljournal, Main courante) Rekapitulationsbücher Kassabücher Memoriale

Hauptbücher Bilanzbücher Konto-Korrentbücher Unkostenbücher Journal-Hauptbücher

Gästebücher (für kleinere Pensionsbetriebe)

Kellerkontrollen Fremdenbücher Bonbücher

Mässige Preise!

Musterbücher gratis zur Einsicht.

Maison fondée en 1829 SWISS CHAMPAGNE

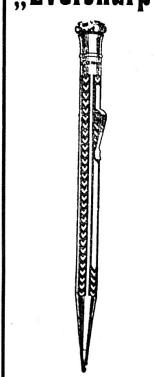
Berne Médaille d'or

der konkurrenzlose, amerikanische Taschenbleift

In allen Preislagen erhältlich, vom einfachen silberplattierte zum 18 Karat goldene. Preise: Fr. 8.75, 12.—, 14.—, 20.—, 25.—, 40.— etc.

Verlangen Sie unsern illustrierten Prospekt

Eversharp



Manuel de Droit civil à l'usage de l'hôtelier suisse

Edition française par le Dr O. Leimgruber, Port 30cts.

Erinnerungsschrift 1914

Ausführliche Statistik des schweizerischen Hotelwesens. 330 Seiten, nebst 46 Zahlenblättern, 24 graphischen Tafeln in Farbendruck u. zahlreichen Abbildungen. Porto 50cts.

Schema für Hotelbuchhaltung (1917)

von A. Egli et E. Stigeler. 11 Broschuren, Leitfaden und Musterdarstellung des Geschäftsbücher. Porto 50cts.

Schéma pour la comptabilité d'hôtel par A. Egli et E. Stigeler. Edition française. 11 fascicules: Guide et modèles des livres de comptabilité. Porto 50cts.

Bestellungen, unter Einzahlung des entsprechenden Betrages auf Postcheckkonto V 85, an die Schweizer Hotel-Revue, Basel.

RIDEAUX

Demandez beau catalogue illustré de tous les genres en tulle, toile, étoffe, tapis, etc., de

F. STAHEL & CO
RIDEAUX ST-GALL C.

MOTIERS - TRAVERS

Advokatur-Bureau Greuter

Etude de Droit — Studio legal
Bahnhofstr. 57c, Zürich I, St. Annahof
Telephon Seehaus 8216

Handels- und Industriesachen

Internationale Prozesse

Mitarbeiter u. Korrespondent-Anwalt erstklassiger ausländischer Advokatur-Bureaux in den wichtigsten Handelsstädten.

Zentralsekretariat des Schweizerischen Vereins der Tabakindustriellen.

Korrespondenz u. Konsultationen deutsch, französisch, italienisch. 2054

SWISS CHAMPAGNE
la plus ANCIENNE MAISON SUISSE
Fondée en 1811 à Neuchâtel
EXPOSITION DE BERNE 1914
MÉDAILLE D'OR
avec félicitations du Jury

Im Weltkult und Seebad

Abbazia

ist eine vornehme, elegante

Hotel - Pension

(90 Betten) oder Kleineres Hotel (60 Betten) mit frischer Kaffee-, Kindergarten- und Bar (alle im Betrieb) wegen Erkrankung des Besitzers sehr billig und unter günstigen Zahlungsbedingungen sofort

verkäuflich

Auskünfte direkt vom Besitzer Karl Mayer, Hotel-Pension Lederer, Abbazia (Istrien).

Alkoholfreie Weine Meilen

Sirup fein und ausgiebig Konfitüren Kompost-Früchte Zitronensaft

Alkoholfreie Weine u. Konservenfabrik A.-G., Meilen

Otto Baechler, Zürich 6

Turnerstrasse 37 :: Telephon Hottingen 4805
Agent Général et

Dépositaire pour la Suisse des maisons:

P. J. de Tenet et de Georges

:: Propriétaires à Bordeaux ::
pour les Vins fins de Bordeaux

Liger-Belair & Fils
Propriétaires à Nuits et Vosné (Côte d'Or)
pour les grands vins de la Bourgogne

Ayala & Co., Château d'Ay
à Ay, Champagne

RELSKY OO KUMEL

Orchester

(von 3 Personen aufwärts) auf Wunsch auch Jazz-Band frei für sofort oder Winter saison. Gute Referenzen, grosses Repertoire. — Offerten unter Chiffre Sc. 1744 T. an Publicitas Thun. 6125

Direktion - Vertrauensposten

Durchgebildeter Hotelfachmann, mit eigenem feingeschult Sommergeschäft, sucht für Winter eventl. auch Frühling Direktionsposten. Schweiz oder Ausland. Offerten unter Chiffre T. G. 2071 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Daily Mail

CONTINENTAL EDITION

Gives all the News Many Hours in Advance of any other English Journal circulating on the Continent. Head Office: 36, Rue du Sentier, PARIS.

Fachkundiges Ehepaar sucht kleineres Hotel od. Pension

mit 30-50 Betten, eventl. auch mit Landwirtschaft zu pachten. Zentraladresse oder Tossin bevorzugt. — Offerten unter Chiffre W. R. 2064 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

GUMMI-

Matten, Läufer und Türvorlagen

vornehm und dauerhaft für Hotels u. Restaurants sowie als AUTO-BELÄGE

JULIUS ROLLER, BERN

Gummiwarenfabrik und Kellerei-Artikel
Telephon 716

